# Modèle de lettre - Contestation frais bancaires BNP Paribas

[Vos coordonnées]  
[Nom Prénom]  
[Adresse]  
[Code postal Ville]  
[Téléphone]  
[Email]

[Coordonnées de la banque]  
BNP Paribas  
Service Relations Clientèle  
[Adresse de l'agence]  
[Code postal Ville]

**Objet : Contestation frais bancaires non conformes à la réglementation - Compte n° [numéro de compte]  
Lettre recommandée avec accusé de réception**

[Lieu], le [date]

Madame, Monsieur,

Client de BNP Paribas depuis [durée] et titulaire du compte n° [numéro de compte], je vous écris pour contester formellement des frais bancaires prélevés en méconnaissance de la réglementation française et européenne.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE - OBLIGATIONS BNP PARIBAS

En tant qu'établissement de crédit de dimension européenne, BNP Paribas est soumis à des obligations renforcées en matière de protection de la clientèle. La directive européenne 2014/92/UE sur les comptes de paiement, transposée en droit français, impose des règles strictes de transparence et de proportionnalité des frais.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rappelé à plusieurs reprises que les grandes banques françaises, dont BNP Paribas, doivent être exemplaires dans l'application des plafonds légaux.

ANALYSE DES FRAIS LITIGIEUX

Période d'analyse : du [date] au [date]

1. Commissions d'intervention  
- Nombre total de commissions : [nombre]  
- Montant total prélevé : [montant]€  
- Commissions unitaires supérieures à 8€ : [nombre] × [montant excédentaire]€  
- Dépassements mensuels du plafond de 80€ : [détail]

2. Frais de courrier et de gestion (spécificité BNP Paribas)  
BNP Paribas applique fréquemment des frais de courrier de 8€ pour des notifications déjà envoyées par voie électronique. Cette double facturation contrevient au principe de proportionnalité :  
- Frais de courrier prélevés : [montant]€  
- Notifications déjà reçues par email : [nombre]  
- Montant abusif : [montant]€

3. Agios et frais de découvert  
- Découvert autorisé : [montant]€  
- Découvert maximum constaté : [montant]€  
- Agios prélevés : [montant]€  
- Taux effectif appliqué : [pourcentage]% (à comparer au taux légal d'usure)

RÉFÉRENCES LÉGALES APPLICABLES

- Article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier  
- Article L. 314-13 du Code monétaire et financier (information préalable)  
- Article L. 313-3 du Code monétaire et financier (taux d'usure)  
- Directive 2014/92/UE du Parlement européen (comptes de paiement)  
- Règlement délégué (UE) 2019/2055 (frais les plus représentatifs)

JURISPRUDENCE APPLICABLE

La Cour de cassation, dans son arrêt du 12 juillet 2018 (n°17-20.562), a rappelé que les frais bancaires doivent être proportionnés au service rendu et ne peuvent avoir un caractère punitif.

MONTANT DE LA RÉCLAMATION

Total réclamé : [montant total]€

Ventilation :  
- Commissions d'intervention excédentaires : [montant]€  
- Frais de courrier abusifs : [montant]€  
- Agios disproportionnés : [montant]€  
- Pénalités de retard (article 1231-6 du Code civil) : [montant]€

DEMANDES PRÉCISES

Je vous demande de bien vouloir :  
1. Rembourser immédiatement la somme de [montant]€ sur mon compte  
2. Réviser vos procédures pour éviter la double facturation courrier/email  
3. Appliquer strictement les plafonds légaux à tous mes futurs frais  
4. Me transmettre un courrier de confirmation des mesures prises

PROCÉDURE EN CAS DE REFUS

À défaut de réponse favorable sous quinze jours, je procéderai selon l'ordre suivant :  
1. Saisine du médiateur BNP Paribas  
2. Réclamation auprès du médiateur de l'ACPR  
3. Action en justice devant le tribunal judiciaire compétent  
4. Signalement à la DGCCRF pour pratiques commerciales déloyales

En tant que grande banque française, BNP Paribas se doit d'être irréprochable dans le respect de la réglementation. J'espère que vous donnerez une suite favorable à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]  
[Nom Prénom]

Pièces jointes :  
- Relevés bancaires période [dates]  
- Calcul détaillé des frais contestés  
- Copies des notifications email reçues  
- Références réglementaires citées